

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 24 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre
[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (475r 476v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 24 novembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34281>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 novembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination 2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

Résumé Godin demande à Cantagrel de chercher un avocat capable de défendre le Familistère, non un avocat phalanstérien, mais une notabilité du barreau. Godin avance le nom de Darimon, avocat député chargé de la question du travail dans le journal *Le Presse*. Il indique à Cantagrel qu'il ne connaît pas Versigny et que Morellet n'a pas l'autorité désirée. Godin explique à Cantagrel que l'insinuation d'adultère est une invention de sa femme et tire son semblant de vérité de la collaboration de Marie Moret à ses travaux scientifiques et à l'éducation de l'enfance au Familistère. Il communique à Cantagrel une copie de « l'ignoble et sale chanson ».

Notes

- La signature de la lettre n'apparaît pas sur la copie.
- François Cantagrel répond à la lettre de Godin le 27 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Conflit](#), [Familistère](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Darimon, Alfred \(1819-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Morellet, Alphonse \(1809-1875\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Œuvres citées [La Presse, Paris, 1836-1952.](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Cantagrel, François (1810-1887)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Ingénieur
- Politique

BiographieIngénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec [Maria Josépha Elisabeth Conrads \(vers 1831-\)](#), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caïus \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

NomVersigny, Victor (1819-1872)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriériste
- Politique
- Profession libérale

BiographieAvocat, homme politique et fouriériste français né en 1819 à Gray (Haute-Saône) et décédé en 1872 à Paris. Victor Versigny soutient sa thèse de droit à Dijon en 1841 et il s'inscrit au barreau de Besançon. Après la révolution de

février 1848, Versigny et son frère Agapite s'efforcent de propager la doctrine fouriériste à Gray. Victor Versigny est élu en mai 1849 représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il siège à gauche. Opposant actif de Louis-Napoléon Bonaparte, il trouve refuge, après le coup d'État du 2 décembre 1851, à Bruxelles puis à Neuchâtel (Suisse) où il accueille Victor Considerant et François Cantagrel. Il rentre en France en 1863 et reprend ses activités d'avocat à Paris. Il réside alors au 4, rue Saint-Hyacinthe à Paris. François Cantagrel le met en relation avec Jean-Baptiste André Godin qui a alors besoin d'un avocat dans le procès en séparation qui oppose l'industriel à son épouse Esther Godin-Lemaire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 07/01/2024

lundi le 26 juillet 1755 475

je ne suis si pas dit mon ami
que je pourrai avoir l'avis d'un avocat
capable en pleine pour le phalanstier mais
bien pour le familistier et à dire pour
une chose quel que soit l'amélioration de
la condition des classes ouvrières, pour
ce qu'il n'en paraît pas impossible
d'avoir un avocat phalanstier, mais il
me faut aller des notabilités de barreaux qui
pourraient le mieux éprouver mon affaire
je crois même qu'il serait prudent de prendre
un avocat connu pour ne faire qu'à aucun
mal, consulter dans ses amis pour le voir
quel droit apporté que je pourrais consulter à
mon tour, l'avis de certains de mes propres personnes
contre tout choix desquels sont étrangers au
talent et à la bonne volonté que l'avocat
pourrait apporter dans mon affaire
et quels les avocats dignes pourront être de
charger de suivre une affaire en procédure
il se fait ainsi M. Daronne qui paraît
avoir pris une position intéressante à
compter de la manière le journal la plus
estimée le principe de liberté M. Daronne
y est chargé de la question du travail
des classes ouvrières mon avis s'il doit admettre
les justes intérêts, n'aurait peut-être pas

moi en part, en fait d'ins me j'avois
permis de faire l'ordre de la au
deux ou trois seaines, sans le per-
mettre aux me autres voulant envie le mieu-
se le prent pas le moins que ce que
a moi des siens; et

dont me les autres, ayant le temps
et fait pour se faire qui me voit pas
comme que Roigny quand on appelle
ne pas toucher que je faire a la que
qui fait dans mon affaire un magistrat
des paroisse a des associations, imposse
que me de les qui doivent dormir a ne
dans l'ambre.

voilà le sens, dire que le fait que je
est une violation que la malversation de ma
femme a eue fait dans le public et que je
peux le démentir le fait que par la
collaboration de tous les personnes que est venue
me perte dans mes biens suffisamment et que
les voies de l'administration de l'opposition au juge
et de faire que le monde croit que c'est
tout dans l'opposition des personnes que tout a
de me.

à moins que de l'opposition et de l'opposition
Tout quelques uns le croient, plus que Roigny